



CONSEIL "AFFAIRES ÉCONOMIQUES et FINANCIÈRES" **Vendredi 27 janvier à Bruxelles**

Le Conseil examinera les **réformes bancaires** du Comité de Bâle, les priorités de la **présidence maltaise** ainsi qu'un rapport sur les **ressources propres** de l'UE.

La Commission présentera une proposition qui permettrait une autoliquidation temporaire de la TVA (mécanisme de "reverse charge") aux fins de la lutte contre la **fraude à la TVA**.

Dans le cadre du processus de surveillance du Semestre européen, le Conseil devrait adopter des conclusions sur l'**examen annuel de la croissance** réalisé par la Commission et sur les **déséquilibres macroéconomiques** dans les États membres. Il approuvera aussi un projet de recommandation concernant la **politique économique de la zone euro**.

~ ~ ~

Jeudi 26 janvier, la présidence actuelle et les deux prochaines présidences tiendront une réunion informelle avec des représentants du Parlement européen, qui débutera à 9 heures.

Les discussions porteront essentiellement sur l'union bancaire de l'UE, l'union des marchés des capitaux, la fiscalité, le Fonds européen pour les investissements stratégiques et l'Union économique et monétaire de l'UE.

L'**Eurogroupe** se réunira jeudi à 15 heures. Il discutera de la mise en œuvre du programme d'ajustement économique de la Grèce et de la surveillance post-programme en Irlande et au Portugal. Il examinera également les consultations annuelles menées par le FMI avec la zone euro, le projet de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro et les projets de plans budgétaires de la Lituanie et de l'Espagne pour 2017.

Vendredi 27 janvier à 9 heures, les ministres débattront de la situation économique au cours d'un petit-déjeuner de travail. La session du Conseil devrait débuter à 10 heures.

Conférences de presse:

- à l'issue de la réunion de l'Eurogroupe (jeudi soir);
- à l'issue de la session du Conseil (vendredi, à l'heure du déjeuner).

[Principaux points de l'ordre du jour de l'Eurogroupe](#)

[Conférences de presse et manifestations publiques par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\) et galerie de photos](#)

1 La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Lutte contre la fraude à la TVA: mécanisme d'autoliquidation

La Commission présentera une proposition qui permettrait d'appliquer une autoliquidation généralisée mais temporaire de la TVA (mécanisme de "reverse charge") aux fins de la lutte contre la fraude à la TVA.

Le mécanisme dit d'autoliquidation implique de transférer du fournisseur sur le client l'obligation d'acquitter la TVA. Il constitue une dérogation aux principes généraux du système de TVA de l'UE.

La proposition a été présentée en décembre 2016 en réponse à une demande des États membres particulièrement touchés par la fraude à la TVA.

Dans le cadre de la directive, les États membres qui le souhaitent peuvent appliquer le mécanisme d'autoliquidation de manière généralisée mais temporaire aux livraisons intérieures dépassant un seuil déterminé.

Les faiblesses que présente le système de TVA exposent les États membres à la fraude, ce qui a parfois de lourdes conséquences pour les finances publiques. Cela est tout particulièrement le cas pour les transactions transfrontières.

L'ampleur du problème peut être mesurée à l'aune de "l'écart de TVA", c'est-à-dire la différence entre les recettes de TVA escomptées et le montant de la TVA effectivement perçue. Une partie importante de l'écart de TVA est due à la fraude. Selon la Commission, l'écart de TVA a atteint près de 160 milliards d'EUR, sur lesquels la fraude transfrontière représente environ 50 milliards d'EUR de pertes de recettes chaque année.

Parmi ces mécanismes figure souvent la fraude à l'opérateur défaillant ou fraude carrousel, dans le cadre de laquelle des biens sont rapidement commercialisés à plusieurs reprises sans que la TVA ne soit payée.

La directive proposée offrirait une solution à court terme dans l'attente de l'élaboration d'un nouveau système de TVA dans lequel les livraisons seraient taxées dans le pays de destination. Ce système de TVA "définitif" a été annoncé par la Commission en avril 2016 dans son plan d'action en matière de TVA.

La proposition prévoit l'application d'un mécanisme généralisé d'autoliquidation jusqu'au 30 juin 2022. Les États membres pourraient appliquer le mécanisme – sur une base volontaire et à certaines conditions – à toutes les livraisons dont la facture dépasse un seuil de 10 000 EUR.

La Commission disposerait de trois mois pour accepter ou rejeter les demandes présentées par les États membres en vue d'appliquer le mécanisme, en fonction du respect des conditions. En cas d'incidence négative considérable sur le commerce au sein du marché intérieur de l'UE, la Commission serait obligée d'abroger la décision d'autorisation à l'issue d'une période de six mois.

Conformément aux règles actuelles, les États membres peuvent appliquer le mécanisme d'autoliquidation de manière temporaire, mais non généralisée. Ils ne peuvent le faire que dans certains secteurs prédéterminés.

La directive requiert l'unanimité pour être adoptée par le Conseil, après consultation du Parlement européen (base juridique: article 113 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

- [Proposition de décembre 2016 relative à un mécanisme généralisé d'autoliquidation de la TVA](#)
- [Plan d'action sur la TVA "Vers un espace TVA unique dans l'Union"](#)

Programme de la présidence

La présidence maltaise présentera son programme de travail dans le domaine des affaires économiques et financières pour la durée de son mandat, qui va de janvier à juin 2017.

Le Conseil procédera à un échange de vues.

La prolongation de la durée d'existence du Fonds européen pour les investissements stratégiques et la mise en place d'une union des marchés des capitaux de l'UE figurent parmi les priorités de la présidence.

Le programme couvre le budget de l'UE, la gouvernance économique, les services financiers et l'union bancaire, la fiscalité, la fraude, le blanchiment d'argent et les investissements.

- [Programme de la présidence maltaise pour 2017](#)

Gouvernance économique - Semestre européen 2017

Le Conseil devrait:

- adopter des conclusions sur deux aspects importants du processus de surveillance des politiques mené dans le cadre du Semestre européen 2017;
- approuver un projet de recommandation concernant la politique économique de la zone euro.

Les conclusions portent sur l'examen annuel de la croissance ainsi que le "rapport sur le mécanisme d'alerte" réalisés par la Commission, qui constituent le point de départ de la procédure annuelle concernant les déséquilibres macroéconomiques.

Le Semestre européen 2017 s'achèvera en juillet par l'adoption de recommandations par pays sur les politiques économiques, budgétaires et en matière d'emploi menées par les États membres.

Examen annuel de la croissance

L'examen annuel de la croissance expose les priorités les plus urgentes sur lesquelles l'UE et les États membres devraient concentrer leur attention dans le domaine économique et de l'emploi.

Dans son examen annuel de la croissance 2017, la Commission insiste sur la nécessité de consolider la reprise économique et d'investir massivement dans la jeunesse et les demandeurs d'emploi, ainsi que dans les jeunes entreprises et les PME. Elle souligne la nécessité d'une reprise qui profite à tous, notamment aux catégories les plus défavorisées de la société, et qui renforce l'équité et la dimension sociale du marché unique de l'UE. Elle recense un certain nombre de pistes pour créer davantage d'emplois et générer plus de croissance économique et d'investissements.

Un certain nombre d'avancées ont souligné la résilience de l'économie européenne, en dépit de l'incertitude plus grande qui règne au niveau mondial. Tous les États membres renouent avec la croissance, tandis que les investissements ont commencé à se redresser et que 8 millions de nouveaux emplois ont été créés depuis 2013. Si la tendance actuelle se confirme, l'objectif d'un taux d'emploi de 75 % fixé par la stratégie économique Europe 2020 de l'UE pourrait être atteint. Une augmentation des taux d'activité en dépit de la crise atteste également l'amélioration structurelle des marchés du travail. Le déficit public moyen, qui était supérieur à 6 % du PIB pendant les années de crise, est maintenant repassé en dessous de 2 % du PIB et devrait continuer à diminuer. Les niveaux d'endettement public se sont stabilisés et devraient baisser.

Néanmoins, la reprise restant fragile, la Commission met en garde contre tout triomphalisme. La croissance, l'emploi et l'investissement sont freinés par les conséquences de la crise, ainsi que par des défaillances structurelles remontant aux années qui ont précédé la crise. Le chômage reste beaucoup trop élevé dans de nombreuses parties de l'Europe et la période prolongée de chômage élevé a de lourdes conséquences dans de nombreux États membres. Les taux de croissance du PIB et de la productivité restent inférieurs à leur plein potentiel et les niveaux d'investissement inférieurs aux niveaux d'avant la crise. Il subsiste des déséquilibres importants et des risques plus élevés à la fois au sein de la zone euro et dans l'UE en général, la convergence ayant marqué le pas dans de nombreux cas. En outre, la mondialisation et les mutations démographiques et technologiques constituent d'importantes sources de changement.

Pour 2017, la Commission propose de concentrer les efforts sur les actions suivantes:

- stimuler l'investissement;
- mener des réformes structurelles;
- mettre en œuvre des politiques budgétaires responsables.

Le Conseil devrait souscrire dans une large mesure à l'analyse de la Commission et approuver les grands domaines d'action prioritaires exposés dans le rapport.

- [Projet de conclusions du Conseil sur l'examen annuel de la croissance 2017](#)
- [Examen annuel de la croissance 2017](#)

Déséquilibres macroéconomiques

Le rapport de la Commission recense treize États membres susceptibles de connaître actuellement un déséquilibre macroéconomique. Ceux-ci feront l'objet d'une analyse plus détaillée, au moyen de bilans approfondis.

Il s'agit des treize mêmes pays dans lesquels les bilans approfondis réalisés au cours du précédent exercice du Semestre européen ont mis en évidence des déséquilibres: l'Allemagne, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Suède.

La Grèce n'est pas concernée car elle fait l'objet d'une surveillance renforcée dans le cadre de son programme d'ajustement macroéconomique.

Le Conseil devrait partager largement l'analyse de la Commission et se féliciter des progrès réalisés par les États membres dans la correction de leurs déséquilibres.

La Commission doit publier ses bilans approfondis en février 2017. Elle déterminera si les déséquilibres s'atténuent, persistent ou s'aggravent.

Les déséquilibres macroéconomiques risquent d'entraver le bon fonctionnement à la fois de l'économie européenne et de l'union monétaire de l'UE. Ils comptent parmi les facteurs qui ont contribué à la crise de la dette souveraine dans la zone euro.

La procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques a été introduite en 2011; il s'agit d'un processus annuel visant à prévenir et corriger ces déséquilibres. En vertu de cette procédure, les pays de la zone euro peuvent être soumis à des amendes s'ils ne respectent pas, de manière répétée, les recommandations du Conseil.

Pour identifier les déséquilibres, la Commission applique le "tableau de bord" ci-après comportant des indicateurs économiques:

- déséquilibres extérieurs et compétitivité: balance courante; position extérieure globale nette; taux de change effectifs réels; parts de marché à l'exportation; coûts salariaux unitaires nominaux.
 - déséquilibres intérieurs: prix des logements; flux de crédits au secteur privé; dette du secteur privé; dette du secteur public; taux de chômage; total des engagements du secteur financier.
 - indicateurs de l'emploi: taux d'activité; taux de chômage de longue durée; taux de chômage des jeunes.
- [Projet de conclusions du Conseil concernant le rapport sur le mécanisme d'alerte 2017](#)
 - [Rapport sur le mécanisme d'alerte 2017](#)

Recommandation concernant la zone euro

Le projet de recommandation porte sur la politique budgétaire, la compétitivité et la productivité, le marché du travail et les questions sociales, l'union bancaire de l'UE et le renforcement de l'Union économique et monétaire.

La Commission a présenté son projet en novembre 2016, à un stade précoce du Semestre européen. Son objectif est que l'accent soit davantage mis sur les priorités de la zone euro lorsque seront élaborées les recommandations par pays, au printemps.

Alors que la Commission recommandait une expansion budgétaire d'un maximum de 0,5 % du PIB pour 2017, dans le projet qu'il a élaboré, le Conseil invite à rechercher un juste équilibre dans les politiques budgétaires. L'objectif est, en recherchant un équilibre entre la nécessité de garantir la viabilité des finances publiques et la nécessité de soutenir les investissements, de suivre l'orientation budgétaire générale voulue et de parvenir à un dosage des politiques plus équilibré.

Le libellé a également été adapté en ce qui concerne l'union bancaire.

Le projet de recommandation sera transmis au Conseil européen en mars, en vue de son adoption par le Conseil le 21 mars 2017. Le Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" a approuvé les aspects liés à la politique sociale et de l'emploi le 8 décembre 2016.

La recommandation doit être approuvée par le Conseil à la majorité qualifiée (base juridique: article 121, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

- [Projet de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro pour 2017](#)

Réforme du secteur bancaire - Comité de Bâle

La Commission présentera un rapport sur les négociations au sein du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire relatives à la réforme du secteur bancaire consécutive à la crise.

Elle y rendra compte des progrès réalisés depuis novembre 2016 et fera le point sur les prochaines étapes.

Le Conseil procédera à un échange de vues.

Le Comité de Bâle réunit des autorités de contrôle et a pour mission de renforcer la coopération et d'améliorer le contrôle bancaire dans le monde. Il compte actuellement 28 membres, dont l'UE et certains de ses États membres, et son secrétariat est situé à Bâle.

- [Comité de Bâle sur le contrôle bancaire](#)

Budget de l'UE – Ressources propres

Le président du groupe de haut niveau sur les ressources propres, M. Mario Monti, présentera un rapport final sur les travaux du groupe.

Le Conseil procédera à un échange de vues.

Les ressources propres sont les recettes de l'UE qui doivent couvrir intégralement les dépenses de l'UE.

Le groupe de haut niveau a été établi en février 2014, conformément à l'accord sur le cadre financier pluriannuel de l'UE pour la période 2014-2020. Il s'agit d'une instance indépendante composée de personnalités nommées par le Parlement européen, la Commission et le Conseil.

Le groupe a été chargé de mener une réflexion pour trouver des moyens plus transparents, simples, équitables et démocratiquement responsables de financer le budget de l'Union. Son rapport contribuera à la réflexion de la Commission sur l'opportunité de présenter une proposition de réforme du système des ressources propres pour l'après-2020.

Dans son rapport, le groupe de haut niveau recommande:

- de concentrer les dépenses sur les politiques de l'UE qui peuvent apporter la plus grande valeur ajoutée;
- d'introduire de nouvelles sources de recettes directement liées à la dimension européenne;
- de compléter les calculs du solde net budgétaire par des analyses coûts-avantages qui permettent de mieux rendre compte des avantages liés aux politiques et aux biens publics produisant une valeur ajoutée européenne.

Il existe actuellement trois types de ressources propres:

- les ressources propres "traditionnelles", principalement les droits de douane et les cotisations sur le sucre;
- les ressources propres fondées sur la TVA;
- les ressources propres fondées sur le RNB, qui font office de ressources résiduelles finançant la partie du budget de l'UE qui n'est pas couverte par d'autres ressources propres.

Les ressources propres fondées sur le RNB représentent environ 75% des recettes de l'UE. Les ressources propres "traditionnelles" et fondées sur la TVA en couvrant chacune environ 12%.

- [Rapport final et recommandations du groupe à haut niveau sur les ressources propres, décembre 2016](#)
- [Page web de la Commission sur le groupe de haut niveau sur les ressources propres](#)

Divers

Le Conseil abordera les questions suivantes dans la rubrique "Divers":

- **services financiers:** le Conseil sera informé des travaux en cours sur les propositions législatives;
 - **investissements dans les pays du voisinage:** le président de la Banque européenne d'investissement, M. Werner Hoyer, rendra compte de la mise en œuvre de l'initiative de la BEI en faveur de la résilience dans les pays du voisinage méridional et des Balkans occidentaux et de la collecte de fonds à ces fins.
 - [Note du secrétariat général de janvier 2017 concernant les progrès accomplis sur les dossiers législatifs relatifs aux services financiers](#)
 - [Communiqué de presse de la BEI sur le soutien à l'aide humanitaire en faveur des réfugiés par le renforcement de la résilience économique](#)
-